

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 173

Version: 1223a



Date de révision: 23/04/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 173
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Enduit d'imprégnation (Primaire)
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: /
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • toluène
• Isophorondiisocyanat homopolymer
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
-  
2. 4. 1. Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif
2. 4. 2. Phrase(s) R: 11 Facilement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 4. 3. Phrase(s) S: 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
2. 5. Information(s) complémentaire(s): Contient du (de la) Isophorondiisocyanat homopolymer. Peut déclencher ou produire une réaction allergique.
2. 6. Autres dangers: Facilement inflammable.
Irritant pour la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers: • toluène
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3
- Conc. (% pds) : 50 < C <= 100
- R-S : Classification: • F; R 11 • Repr.Cat.3; R 63 • Xn; R 48/20-65 • Xi; R 38 • R 67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - SGH08 - STOT rép. 2 - Danger pour la santé - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 173

Version: 1223a

Date de révision: 23/04/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 10
- R-S : Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
- 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool
- N° Id: 603-016-00-1 - N° CE: 204-626-7 - N° CAS: 123-42-2
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 10
- R-S : Classification: • Xi; R 36 •
- SGH : SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B
- cyclohexane
- N° Id: 601-017-00-1 - N° CE: 203-806-2 - N° CAS: 110-82-7
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 10
- R-S : Classification: • F; R 11 • Xn; R 65 • Xi; R 38 • R 67 • N; R 50-53 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 - Irr. cut. 2 - H315 SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410
- Isophorondiisocyanat homopolymer
- N° CAS: 53880-05-0
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 10
- R-S : Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 43
- SGH : SGH06 - Tox. aiguë 1 - Tête de mort sur deux tibias - Danger - H300

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 30 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: Toux, difficultés de respirer ou d'autres signes d'intoxication peuvent se produire après quelques heures.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- 4. 2. 4. Ingestion: Non applicable.
- 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
- 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement. La combustion produit des gaz toxiques.
- 5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 173

Version: 1223a

Date de révision: 23/04/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Minimiser l'exposition aux vapeurs par une bonne hygiène industrielle et une ventilation adéquate. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Enduit d'imprégnation (Primaire)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
 - toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
 - 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone; diacétone-alcool : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 238
 - cyclohexane : VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1030
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 173

Version: 1223a

Date de révision: 23/04/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: jaune
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: 7
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 81 °C
9. 1. 6. Point d'éclair: -18 °C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: LIE : 1.2 %
LSE : 7.5 %
9. 1. 8. Pression de vapeur: 2900 Pa (20 °C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): Non déterminé.
9. 1. 10. Viscosité: 34 mPa.s (20 °C)
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: non miscible
9. 2. 2. Liposolubilité: Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non déterminé.
9. 3. Autres données: VOC 88,01 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Aucune raisonnablement prévisible.
10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 4. Conditions à éviter: PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
10. 5. Matières incompatibles: Réagit au contact de: peroxydes
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: effets narcotiques
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 173

Version: 1223a

Date de révision: 23/04/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Non déterminé. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non déterminé. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non déterminé. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Nocif pour les organismes aquatiques. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1263 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | PEINTURES |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 3 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 4. 3. Polluant marin: | non |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 3 |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement CE 453 - 2010
Règlement CE 790 - 2009
Règlement CE 1272 - 2008
Règlement CE 1907 - 2006 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 173

Version: 1223a

Date de révision: 23/04/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H300 Mortel en cas d'ingestion.
16. 2. Historique:
- 16. 2. 1. Date de la première édition: 23/04/2014
 - 16. 2. 2. Version: 1223a
 - 16. 3. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr